



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit international

Question écrite n° 128856

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les moyens mis en oeuvre pour assurer la protection des navires sous pavillon français face aux actes de piraterie. Il apparaît que la marine nationale ne serait plus en capacité de répondre à la demande des armateurs, dont les besoins de protection sont croissants en zones dangereuses, par la mise à disposition d'équipes de protection embarquée (EPE). C'est ainsi que face à l'obligation qui leur est faite de garantir la sécurité de leurs salariés, les armateurs confieraient cette mission régaliennne, de mise en sécurité des navires et de leurs équipages, à des sociétés de protection privées. Il lui demande quels moyens il entend mettre en oeuvre afin que l'État puisse continuer à protéger les navires battant pavillon national.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128856

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 février 2012, page 1499

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)